



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/100

**OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS  
DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES -  
ANNÉES 2025-2026-2027**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 13 septembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024**

**Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE**

La séance est ouverte.

**Le 19 septembre de l'année deux mille  
vingt-quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

\* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N°2024/100

**OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS  
DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES -  
ANNÉES 2025-2026-2027**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 3-14 relatif aux groupements de commandes, et 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

**Vu** le souhait des Communautés de Communes de Montesquieu, Jalle-Eau-Bourde et du syndicat de l'USTOM de constituer un groupement de collectivités pour la revente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective des emballages ménagers et des produits des déchetteries,

**Vu** la délibération n°2021-184 du 25 novembre 2021 et l'apport positif du groupement de revente pour les années 2022, 2023 et 2024,

**Vu** le projet de convention annexée ci-après,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Les contrats signés par la CCM concernant la revente des matériaux issus des collectes sélectives en porte à porte ou en apports volontaires (en déchetteries) arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Considérant que la mutualisation de la revente de ces matériaux permet la massification des tonnages et pourrait conduire à de meilleurs prix de reprise, il est opportun pour cela de constituer un groupement avec d'autres collectivités et d'établir une convention pour en définir les modalités de fonctionnement (fixer les rôles et les obligations de chaque membre signataire afin d'engager une consultation commune).

Le groupement de revente permet à chaque collectivité d'y adhérer pour tout ou partie des matériaux recyclables.

La Convention constitutive du groupement sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2027. Cette convention prévoit la constitution d'une Commission d'Attribution (1 membre + 1 suppléant par collectivité adhérente) dont les membres sont élus parmi les délégués de chaque adhérent au groupement.

Les délégués désignés sont :

- titulaire : Monsieur LEMIRE
- suppléant : Monsieur TAMARELLE

Les crédits nécessaires aux frais de fonctionnement du groupement de revente représentent un montant de 4000 € (quatre mille euros) annuels à verser au coordinateur du groupement. Ces 4000 € seront proratisés entre les collectivités en fonction de leur population INSEE.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer tous les documents afférents au renouvellement de ce groupement de revente des matériaux recyclables (convention constitutive, contrat(s) de revente résultant des décisions de la commission d'attribution),
- Nomme l'USTOM, coordonnateur pour qu'à ce titre il puisse engager les consultations nécessaires pour le compte de toutes les collectivités adhérentes du groupement de revente,
- Mutualise dans le cadre du groupement, la revente de l'ensemble des matériaux suivants : tous les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte dans le cadre de la collecte sélective, les produits de déchèterie suivants : ferrailles, les papiers (journaux-revues-magazines, gros de magasin, papiers graphiques et toutes sortes valorisables) et cartons et le bois,



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/100


**OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS  
DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES -  
ANNÉES 2025-2026-2027**

- Procède à l'élection de Monsieur LEMIRE en tant que titulaire et Monsieur TAMARELLE en tant que suppléant à la commission d'attribution et au comité de suivi,
- Inscrit au budget les dépenses et recettes liées à la revente des matériaux.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



**Jean-André LEMIRE**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024\_100-DE

